

CONTRIBUTIONS CULTURES MARAÎCHÈRES



Projet pour la promotion des ventes des légumes bio

Decembre 2022

En plus du budget normal de Bio Suisse, il y a depuis 2013 un projet pour la promotion des ventes des légumes bio en collaboration avec l'Union maraîchère suisse (UMS).

Le but est d'encourager encore plus l'écoulement des légumes bio avec des activités et des promotions.

Financement de 2013 à 2021

Pendant 9 ans, les projets de promotions des ventes des associations de maraîchers bio ont été soutenus financièrement avec un montant d'environ 150'000 francs par an. Les associations ne voulaient plus assumer seules le financement parce que tous les producteurs de légumes bio profitent de la promotion des ventes. Il a donc été nécessaire de trouver un nouveau modèle de financement.

Financement à partir de 2022

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 12 juin 2020¹, des contributions affectées à des objectifs précis sont versées par tous les producteurs-trices Bourgeon pour la promotion des ventes des légumes bio Bourgeon suisses. Des informations détaillées se trouvent au point 1.3.3 du Règlement des contributions de Bio Suisse.

Les dépenses pour le marketing dédié spécifiquement aux légumes Bourgeon doivent augmenter la part de marché des légumes bio à l'aide d'activités de marketing prévues pour acquérir des (nouveaux) consommateurs-trices.

Pendant une phase de transition, le commerce de gros continuera de fournir une contribution au projet «Promotion des ventes des légumes bio».

Contributions en Fr.	2022	2023	
Contributions pour les cultures maraîchères	65'000	75'000	
Contributions du commerce de gros	70'000	70'000	
Contribution de Bio Suisse	25'000	0	
Contribution de l'OFAG (max. 50 %)	160'000	145'000	
Total du budget du projet «Promotion des ventes des légumes bio»	320'000	290'000	

Budget de Bio Suisse pour la promotion des ventes de légumes²	75'000	55'000	
---	---------------	---------------	--

Activités prévues pour 2023

- Dégustations dans le commerce de détail
- Promotions dans les POS
- Promotions dans les shops en ligne
- Formations et visites de cultures

Planification

Le Comité de Bio Suisse décide conformément au Règlement des contributions et sur demande du secrétariat et des représentant-e-s des producteurs-trices pour quels projets les contributions pour les cultures maraîchères sont utilisées. Les propositions pour l'orientation des activités dans le cadre du Projet pour la promotion des ventes des légumes bio sont élaborées par la commission de pilotage du projet. La commission de pilotage est constituée actuellement de 2 représentant-e-s des fédérations Bio Suisse & UMS, de 2 représentant-e-s des producteurs-trices et de 3 représentant-e-s du commerce de gros.

Informations supplémentaires

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez vous adresser à:

Ilona Stoffel, Product manager Légumes, 061 204 66 65, ilona.stoffel@bio-suisse.ch

Informations supplémentaires au sujet des contributions de Bio Suisse pour les cultures maraîchères: [Règlement des contributions de Bio Suisse](#)

¹ [Votes par correspondance du 12.06.2020](#)

² Selon le budget ordinaire de Bio Suisse pour le secteur des légumes adopté par l'Assemblée des délégués. Ce budget n'a rien à voir avec le Projet pour la promotion des ventes des légumes bio, mais les dépenses de Bio Suisse sont harmonisées avec ce projet.